

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

**MINISTERE DU CONTRÔLE
D'ETAT ET DES AUDITS**

**COMMISSION DE SUPERVISION
DE L'AUDIT TRIMESTRIEL**

SYNTHESE DE L'AUDIT TRIMESTRIEL DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2010

RAPPORT N° 1 :

I – RAPPEL :

En Décembre 2007 à Washington, devant le Conseil d'Administration du Fonds monétaire International (FMI), le Gouvernement Guinéen s'était engagé à organiser des audits trimestriels des marchés publics de plus de 100 millions de GNF, et ce, dans le cadre des réformes du système de gestion des marchés publics en cours en République de Guinée.

Cette mesure fait partie **des déclencheurs** du point d'achèvement à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Pour répondre aux attentes de ce programme, il a été prévu de mettre en place un système permettant aux deux Institutions Guinéennes d'audit public (l'Inspection Générale d'Etat et l'Inspection Générale des Finances) d'exécuter ces audits et de faire publier les résultats dans le journal des Marchés Publics. Il était également prévu que ces audits soient financés au départ par le budget Guinéen, et au besoin par d'autres sources de financement.

L'audit a débuté au mois de Mars 2008 après avoir mis en place un certain nombre de dispositifs indispensables à sa réalisation à savoir :

- La constitution de l'équipe des Auditeurs ;
- La création d'une Commission de supervision de l'audit ;

- La rédaction des Termes De Références acceptés par les 2 parties ;
- La sélection des marchés à auditer ; enfin la mise en place d'un budget.

Les travaux effectués depuis cette date ont couvert les marchés passés en 2007, 2008 et 2009, et les résultats obtenus furent publiés dans le Journal des Marchés Publics.

En dépit de maintes requêtes formulées pour la poursuite de ces audits, par défaut de financement l'action a été interrompue pendant toute l'année 2009 et le premier semestre 2010.

C'est à la faveur de l'arrivée d'une mission conjointe de la Banque Mondiale (BM), de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Union Européenne (UE) en Avril 2010, et suite à l'entretien que certains membres de cette mission ont eu avec la Direction de l'Inspection Générale des Finances, et au regard des résultats des premiers audits de 2008, la Banque Africaine a pris l'engagement d'appuyer le Gouvernement pour financer la poursuite des audits.

Cet appui apporté à travers le PADIPOC (Projet d'Appui à la Dette, aux Investissements Publics et aux Organes de Contrôle) a permis de relancer cette activité et de réaliser l'audit des marchés passés au dernier trimestre 2008 et les deux semestres de 2009.

Cet autre rapport constitue le premier sur l'audit des marchés de l'exercice 2010 et porte sur un échantillon de 24 marchés passés essentiellement au 1^{er} semestre 2010.

La réalisation de cet audit a bénéficié de l'appui de deux (2) Magistrats de la Cour des Comptes de France qui ont contribué à la sélection des marchés, à l'organisation et au suivi du travail fait par les Inspecteurs Guinéens. Les résultats obtenus portaient essentiellement sur le service fait qu'il fallait compléter par une étude détaillée des conditions de passation desdits marchés.

Avant de présenter les résultats obtenus, **il est vraiment utile de noter avec satisfaction l'implication directe de la Mission**

Résidente de la Banque Mondiale en Guinée dans l'organisation et la mise en œuvre de cet audit qui a abouti sur ce qui suit :

II – PRESENTATION DES RESULTATS PAR MARCHE AUDITE :

Plusieurs équipes d'Inspecteurs, chacune avec un nombre de marchés donnés ont sillonné tout le pays et chez tous les maîtres d'ouvrages, les titulaires des marchés afin de rassembler les informations nécessaires et indispensables à leurs analyses. Chaque équipe a présenté un gros rapport que la Commission de Supervision de l'audit a synthétisé et présenté comme suit :

<p style="text-align: center;">1 – CONTRAT N°2010/073/1/4/3/2/G DU 15/02/2010 APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE CONAKRY EN EAU POTABLE</p>
--

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la GLOBAL CST-LTD pour un montant **HT de 7.900.000 EUROS**, avec un délai d'exécution de 3 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics. En plus, il est libellé en devise en dépit de son financement par le Budget National. Ce qui est contraire à la loi.

B – ASPECT FISCAL

Ce marché exécuté à hauteur de **100%** par garantie bancaire n'a payé aucun impôt à l'Etat. Les conditions de son règlement ne permettent pas de savoir quel est le montant exact des manques à gagner pour le Trésor Public.

C – ASPECT TECHNIQUE

Les travaux ont été réalisés à 100% et entièrement payés sans qu'aucune trace n'apparaisse dans la Chaîne des Dépenses. L'Entrepreneur déclare avoir été entièrement réglé par une garantie bancaire délivrée par la **Banque Crédit Suisse à Genève**. Ce qui est contraire au mode de paiement prévu par le contrat.

CONCLUSION

La mission recommande à l'Entreprise la finalisation des travaux d'étude de faisabilité et de planification contrairement aux dispositions contractuelles.

**2 – CONTRAT N°2010/181/1/4/2/1/I DU 27/05/2010
INSTALLATION D'UN SYSTEME BIOMETRIQUE DE GESTION,
PERSONNALISATION ET D'EMISSION DES CARTES POUR LES
MILITAIRES**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise LKG-LTD pour un montant **TTC de 1.300.000 EUROS** avec un délai d'exécution de 45 jours sur financement du BND a été passé EN procédure d'Appel d'Offre Restreinte contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics. En fait, il s'agit purement et simplement d'un marché gré à gré parce qu'aucune pièce de l'Appel d'Offre n'a été fournie.

B – ASPECT FISCAL

L'Entreprise n'a payé aucun Impôt et d'ailleurs le contrat est resté muet pour la partie fiscale.

C – ASPECT TECHNIQUE

Le marché n'a pas connu de début d'exécution parce qu'aucune fourniture n'a été faite. Cependant un montant de **1.856.518.000 GNF** été payé au fournisseur. D'après les informations recueillies auprès de l'Intendance Militaire, ce marché est totalement ignoré. Cependant, un contrat de même objet d'une durée de deux (2) ans a été signé et en cours d'exécution après le premier pour un montant de **9.850.460 USD**.

CONCLUSION

La mission recommande le remboursement par LKG de **1.856.518.000 GNF** pour fourniture non faite.

**3 – CONTRAT N° 2010/108/1/4/3/1/G DU 22/02/2010
FOURNITURE RADAR COTIER, MATERIELS ROULANTS ET DE
SURVEILLANCE**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société Consanas And Associates pour un montant **TTC de 131.943.051.500 GNF**, avec un délai d'exécution de 2 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Le marché a été payé à hauteur de **4,54% (soit 5.957.542.500 GNF)** sans prélèvement forfaitaire des **10%** soit un manque à gagner pour le Trésor Public de **595.754.250 GNF**.

C – ASPECT TECHNIQUE

Pour l'exécution du premier lot, les fournitures sont conformes à la commande. Le seul problème qui se pose est le manque de Procès Verbal de Réception des 26 véhicules et leur répartition entre les Services bénéficiaires.

CONCLUSION

La mission recommande la renégociation de ce contrat après le paiement total du premier lot préfinancé par le fournisseur.

**4 - Contrat N° 2010/068/1/4/3/1/G du 15/02/2010
 ACHAT DE GROUPEs ELECTROGENES POUR LES GARNISONS
 MILITAIRES**

A – ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché d'un montant de **520.500 EUROS TTC** soit **4.164.000.000 GNF** a été adjugé à la Société LKG Consulting LTD suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finance, contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Un montant de **3.305.175.000 GNF** a été payé à la Société sans le précompte forfaitaire des **10%**, soit un manque à gagner de **303.051.750 GNF**

C - ASPECT TECHNIQUE :

L'exécution du marché a été faite en violation de toutes les dispositions du Code des Marchés Publics (avance à la commande à 60%, surfacturation des groupes à plus de **100%**). En effet le prix unitaire dans ce marché est de

34.700 EUROS soit **277.600.000 GNF** contre **133.000.000 GNF** dans toute l'Europe.

**5 - CONTRAT N°2010/123/1/1/3/2/G DU 01/03/2010
CONSTRUCTION SIEGE DU MEPU-FP-EC A KOLOMA COMMUNE DE
RATOMA**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise de Construction GUI-CO-PRESS pour un montant **TTC de GNF 81.396.502.652** avec un délai d'exécution de 36 mois sur financement BND a été passé gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B - ASPECT FISCAL

Sans objet parce qu'aucun paiement n'a été effectué.

C - ASPECT TECHNIQUE

A part les fouilles exécutées à **1,20%** environ, pratiquement l'exécution n'a pas débuté.

En conclusion, ce marché mérite d'être renégocié.

**6 - CONTRAT N°2010/112/1/1/3/2/G DU .././2010
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE PROFESSEUR DANS LA S/P DE
GARANBE ET DU CENTRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA S/P
DE DARALABE, DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LABE**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société ECC Guinée pour un montant **TTC de 21.961.894.301 GNF** avec un délai d'exécution de 24 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Le contrat n'a pas connu de début d'exécution.

B - ASPECT FISCAL

Sans objet.

C - ASPECT TECHNIQUE

En conclusion la mission de mande la résiliation pure et simple et la reprise de la consultation.

**7 - CONTRAT N°2010/124/1/1/3/2/G DU .././2010
CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES AU CENTRE
UNIVERSITAIRE DE LABE SUR LES SITES DE HAFIA 1 ET 2**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué au Groupe GUI-CO-PRESS pour un montant de **GNF 147.205.520.000 TTC** avec un délai d'exécution de 36 mois sur financement BND, a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Le marché a été exécuté à 15% avec un préfinancement (**22 Millions GNF**) donc pas de prélèvement d'impôt.

C - ASPECT TECHNIQUE

La mission constate avec joie que les travaux sont conformes au cahier des charges. Elle recommande la renégociation et après la poursuite des travaux.

**8 - CONTRAT N°2010/325/1/1/1/2/N DU 10/08/2010
AMENAGEMENT STADE ANNEXE DU 28 SEPTEMBRE ET ?
CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché d'un montant **TTC de 56.732.095.225** sur financement BND a été attribué à la Société EGECO pour un délai de 36 mois, suivant la procédure de Consultation Restreinte sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Sans objet, car aucun paiement n'est fait

C - ASPECT TECHNIQUE

Sans objet, marché non exécuté.

La mission recommande la résiliation du contrat et la reprise de la consultation. Quitte à l'Entreprise EGECO de soumissionner pour un nouveau marché.

**9 - CONTRAT N°2010/60/1/1/3/2/G DU 10/07/2010
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE DIVERSES INFRASTRUCTURES
DANS LES GARNISONS DE CONAKRY ET PERIPHERIES**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché d'un montant **TTC de 147.214.726.200 GNF** financé par le BND a été attribué à l'Entreprise GUI.CO.PRES Sarl pour un délai de 36 mois suivant la procédure dérogatoire de Gré à Gré sans l'avis du Comité Consultatif et l'autorisation préalable du Ministre chargé des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Sur les **8.244.467.363 GNF** de TVA à précompter sur les paiements effectués, seulement **2.207.804.859 GNF** ont été payés, soit un manque à gagner de **GNF 6.036.662.504**.

C - ASPECT TECHNIQUE

Le marché de rénovation des infrastructures des Garnisons Militaires de Conakry et périphéries est exécuté physiquement et financièrement à plus de **50%**. L'avance de démarrage et les décomptes payés totalisent un montant de **91.605.192.923 GNF**.

Conclusion : Compte tenu du niveau d'exécution physique et financière du contrat, la mission recommande la poursuite des travaux.

**10 - CONTRAT N°2010/113/1/1/3/2/G DU 23/02/2010
CONSTRUCTION DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES AU CAMP
SAMOUREYAH A KINDIA (2^{ème} PHASE)**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise YOULA & Frères pour un montant **TTC de 95.334.277.826 GNF**, avec un délai d'exécution de 16 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Le montant des précomptes opérés sur les paiements effectués se chiffre à **2.860.028.336 GNF** réglés suivants divers Ordres de Recettes.

C – ASPECT TECHNIQUE

Les avances de démarrage pour un montant de **28.000.283.348 GNF** ont été payées un mois après l’approbation du marché.

L’Entrepreneur, après le premier constat fait par les Auditeurs, a accepté le principe de renégociation qui a abouti à une réduction du montant initial de **28,11%** soit désormais **68.530.359.202 GNF**.

CONCLUSION

Avec cette nouvelle situation, la mission recommande :

- la relance des travaux et le règlement des décomptes impayés dès après la signature du nouveau marché ;
- le renforcement du contrôle physique et financier parce que les travaux sont déjà exécutés à **33%**.

**11 – CONTRAT N°2010/03/1/1/3/3/G DU 12/01/2010
FOURNITURE DE TENUES MILITAIRES ET ACCESSOIRES AUX FORCES
ARMEES GUINEENES**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l’Entreprise ALEX BUSINESS CENTER pour un montant **TTC de 154.385.739.600 GNF**, avec un délai d’exécution de 6 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l’Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Le marché n’ayant pas connu de début d’exécution par conséquent aucun impôt n’est versé.

C – ASPECT TECHNIQUE

Le non paiement de l'avance de démarrage n'a pas permis au Fournisseur d'effectuer les livraisons attendues.

CONCLUSION

La mission recommande la résiliation pure et simple du contrat.

**12 – CONTRAT N°2010/38/1/2/3/2/G DU 28/01/2010
TRAVAUX PRIORITAIRES DE CONSTRUCTION ET D'ECLERAGE A
L'ENERGIE PHOTO VOLTAIQUE DES TRANSVERSALES T-5, T-6, T-7,
T-8 ET T-9 DE LA VOIRIE DE CONAKRY**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société GUI-CO-PRESS pour un montant **TTC de 357.940.617.889 GNF** avec un délai d'exécution de 30 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Sans objet, car l'avance de démarrage est un préfinancement du titulaire.

A date, aucun impôt n'a été payé par la Société.

C – ASPECT TECHNIQUE

En dépit du gel de ce marché suivant Lettre Circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 11 Mars 2011, le remboursement du préfinancement de **21.800.000.000 GNF** a été effectué en Août 2011, sans support produit par un Bureau de Contrôle pour déterminer le niveau d'exécution du contrat.

CONCLUSION

La mission recommande la résiliation pure et simple du contrat et l'évaluation des travaux réalisés afin de justifier le remboursement effectué en faveur de l'Entreprise.

**13 – CONTRAT N°2010/79/1/4/3/2/G DU 16/02/2010
FOURNITURES ET EQUIPEMENT DES GARNISONS MILITAIRES**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à Guico Multiservices International SA pour un montant **TTC de 596.011.204.802 GNF**, avec un délai d'exécution de 12 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Avec le paiement de l'avance de **30% (178.803.361.440 GNF)**, l'Entreprise doit au titre des **50%** de la TVA un montant de **16.092.302.530 GNF**. Mais la preuve de reversement n'a pas été fournie à la mission.

C – ASPECT TECHNIQUE

En dépit du gel desdits marchés suivant Lettre Circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 11 Mars 2011, l'Entreprise a bénéficié d'un montant de **GNF 178.803.361.440** payé le 22/09/11.

A ce jour, le niveau d'exécution du marché justifiant le paiement de l'avance n'a pu être réalisé faute d'interlocuteurs.

En conclusion, la mission recommande à l'Armée de faire appel à ceux qui ont géré ce dossier afin d'évaluer le niveau d'exécution du marché par rapport au paiement effectué et tenter une renégociation avec l'Entrepreneur ou à défaut le remboursement de l'avance.

**14 – CONTRAT N°2010/100/1/2/3/2/G DU 19/02/2010
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DU BITUMAGE DE 15 KM DE VOIRIES
DANS LES VILLES DE BOKE ET BOFFA**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise MCA-Guinée pour un montant **TTC de 64.819.904.550 GNF**, avec un délai d'exécution de 14 mois sur financement du BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Un montant de **931.669.964 GNF** a été précompté au titre des **50%** de TVA à prélever sur le second paiement en faveur de l'Entrepreneur (**11.063.023.494**). Il s'en suit un manque à gagner de **64.002.150 GNF**.

C – ASPECT TECHNIQUE

En Février 2011, ce contrat n'avait pas connu de début d'exécution et c'est la raison pour laquelle, la mission a recommandé la résiliation et le remboursement de l'avance. Mais à date, malgré le gel ordonné par le Gouvernement, un montant total de **30.508.994.859 GNF** a été payé à l'Entreprise soit **47%** du montant du marché

En conclusion, la mission recommande la vérification du service fait afin de s'assurer de la conformité du niveau de paiement à l'exécution physique réelle.

**15 – CONTRAT N°2010/218/1/1/3/2/G DU 15/06/2010
RENOVATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ECOLE MILITAIRE DE
MANEYAH**

A – ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché d'un montant **TTC de 78.683.274.615 GNF** sur financement BND a été attribué à l'Entreprise GUI-CO-PRESS BTP SA pour un délai d'exécution de 18 mois suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances, contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Une avance de démarrage de **30%** soit **23.604.982.385 GNF** a été payée à l'Entreprise.

B – ASPECT FISCAL :

Un montant de **1.800.380.012 GNF** précompté au titre de la TVA a été payé suivant divers Ordres de Recettes.

C – ASPECT TECHNIQUE :

La mission a établi que les travaux ont été exécutés à hauteur de **45%** avec une qualité technique moyenne.

En conclusion, la mission recommande la poursuite des travaux et éventuellement une révision des prix unitaires qui semblent élevés.

**16 – CONTRAT N°2010/246/1/1/3/2/G DU 05/07/2010
TRAVAUX AU CAMP MILITAIRE JOSEPH MAKAMBO.**

A – ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché d'un montant **TTC de 157.314.540.645 GNF** sur financement BND a été attribué à l'Entreprise YOULA & Frères pour un délai d'exécution de 24 mois suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B - ASPECT FISCAL :

A la date du 31/08/2010, un montant de **4.932.863.516 GNF** a été payé par l'Entreprise au titre des précomptes de **10%**. La mission estime que cette Entreprise devait être à la TVA et par conséquent le manque à gagner pour le Trésor Public est certain et avoisine les **4 milliards de GNF**.

C - ASPECT TECHNIQUE :

La mission d'évaluation a estimé que les travaux ont été exécutés à hauteur **45%**. A date, le marché a été renégocié et le montant initial réduit de **26%** soit **120.331.239.623 GNF**.

La mission recommande la poursuite des travaux tout en élaborant l'avenant qui sanctionne la renégociation.

**17 - CONTRAT N°2010/332/1/1/3/2/G DU 11/08/2010
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE CAMP ALPHA YAYA DIALLO**

A - ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché attribué à la Société SIMEC pour un montant **TTC de 119.877.085.000 GNF**, avec un délai d'exécution de 24 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B - ASPECT FISCAL :

Le montant des précomptes de **10%** qui s'élève à **1.798.156.275 GNF** a été payé par la Société suivant Ordre de Recettes N° 2010-SD-4100 du 03/08/10.

C - ASPECT TECHNIQUE

Le rapport d'évaluation de l'ouvrage réalisé en Février 2011 indique que les travaux ont été réalisés à hauteur de 30% et sont de bonne qualité. Tout en

recommandant la poursuite des travaux, la mission estime qu'il serait opportun de revoir le niveau des prix pratiqués.

**18 - CONTRAT N°2010/349/1/1/3/2/G DU 31/08/2010
CONSTRUCTION PM-2 ET PM-3 DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société SIMEC SARL pour un montant **TTC de 194.783.675.000 GNF** avec un délai d'exécution de 24 mois, sur financement du BND a été passé en gré à gré sans l'avis préalable du Ministre de l'Economie et des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Un précompte de **50%** TVA de **48.002.453 GNF** a été payé par l'Entreprise sur un paiement de **4.032.022.072 GNF** soit **2,3%** de l'avance contractuelle.

C - ASPECT TECHNIQUE

Les travaux ont été exécutés à hauteur de **33%** pour le **PM3** et de **3,5%** pour le **PM2**.

Tout en poursuivant les travaux, la mission recommande un bon suivi.

**19 - CONTRAT N°2010/426/1/1/3/2/G DU 21/10/2010
TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA BASE NAVALE DE
TAMARA.**

A - ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société GUI-CO-PRESS BTP SA d'un montant **TTC de 203.831.706.594 GNF** avec un délai d'exécution de 24 mois sur financement BND est passé de gré à gré sans l'autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances.

B - ASPECT FISCAL

Le marché n'a pas connu de début d'exécution donc pas de paiement d'impôts.

C - ASPECT TECHNIQUE

Ce marché n'ayant pas connu de début d'exécution, la Mission recommande sa résiliation.

**20 - CONTRAT N°2010/095/1/2/3/2/G DU 19/02/2010
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE BITUMAGE DE 52 KM DE VOIRIES
DES VILLES DE KOUROUSSA – FARANAH – KISSIDOUGOU – DABOLA
SIGUIRI – MANDIANA – KEROUANE ET DINGUIRAYE**

A - ASPECT JURIDIQUE :

Ce marché a été attribué à l'Entreprise GUITER SA pour un montant **TTC de 247.050.484.211 GNF** pour un délai d'exécution de 36 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure de Gré à Gré sans autorisation préalable des autorités compétentes..

B - ASPECT FISCAL

Sur la facture N° 01/GUI/11 de **56.992.009.080 GNF**, il a été précompté à la Chaîne des Dépenses un montant de **4.346.848.150 GNF** au titre des 50% de TVA.

C - ASPECT TECHNIQUE

La mission note que le taux d'exécution physique de ce marché est très bas par endroit (Siguiiri, Kissidougou et Faranah) et nul chez les autres bénéficiaires.

Ce contrat a continué à être exécuté malgré le gel décidé par le Gouvernement depuis Mars 2011.

La mission recommande aux autorités contractantes de procéder à une évaluation afin de s'assurer de la conformité des paiements effectués à l'exécution physique sur le terrain.

**21 – CONTRAT N°2010/428/1/2/3/2/G DU 22/10/2010
BITUMAGE DES VOIRIES DANS LES VILLES DE COYAH ET
FORECARIAH**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise BEGEC – TRAVAUX - GIE pour un montant **TTC de GNF 141.039.204.965** avec un délai d'exécution de 18 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B – ASPECT FISCAL

Un montant de **GNF 3.798.342.313** a été versé par l'Entreprise au titre des **50%** de TVA, montant réglé le 28/12/2011.

C – ASPECT TECHNIQUE

L'Entreprise a encaissé un montant total de **55.513.875.675 GNF** représentant **39,36%** du montant dû.

La mission recommande la poursuite des travaux compte tenu de son niveau d'engagement des travaux déjà réalisés.

**22 – CONTRAT N°2010/260/1/1/3/2/G DU 14/07/2010
CONSTRUCTION ABATTOIRE + NEUF (9) BLOCS DE BOUCHERIES DONT
UN (1) A CONAKRY**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à l'Entreprise GUI-CO-PRESS BTP SA pour un montant **TTC de GNF 59.879.342.481** avec un délai d'exécution de 18 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

B - ASPECT FISCAL

Le marché est préfinancé par l'adjudicataire à hauteur de **50%**. Par conséquent, pour le moment aucun impôt n'est encore payé.

C - ASPECT TECHNIQUE

L'évaluation de la mise en œuvre du contrat indique un taux d'exécution de **25%** entièrement préfinancés par le titulaire.

En conclusion, la mission recommande la renégociation de ce marché en raison de son importance pour la population.

**23 – CONTRAT N°2010/76/2/1/1/2/N DU .././2010
TRAVAUX ADDITIFS AU CONTRAT 2009/201/1/1/1/2/N
CONSTRUCTION CENTRE CONVENTION DES BANQUETS ET
COMMERCIAL DES FORCES ARMEES – CAMP MARINE A SONFONIA**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à GUI-CO-PRESS BTP SA pour un montant de **GNF 122.720.000.260 TTC** avec un délai d'exécution de 36 mois sur financement BND a été passé suivant la procédure de gré à gré sans autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Une avance de **50%** du montant du marché a été accordée à l'Entreprise contrairement aux **30%** contractuels.

B - ASPECT FISCAL

Un montant de **5.522.400.011 GNF** a été précompté au titre des **50%** de TVA.

C - ASPECT TECHNIQUE

Les travaux ont été exécutés à environ **55%** au passage de la mission..

En conclusion, les Auditeurs recommandent ce qui suit :

- Procéder à une expertise des prix facturés ;
- Renforcer le contrôle pour éviter le double paiement sur les prestations identiques ;
- Relancer le chantier compte tenu de son état d'avancement.

**24 – CONTRAT N°2010/122/1/1/3/2/G DU 01/03/2010
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ECOLES D'EXCELLENCE A
CONAKRY, BOKE, FARANAH, MAMOU ET N'ZEREKORE**

A – ASPECT JURIDIQUE

Ce marché attribué à la Société GUI-CO-PRESS BTP SA pour un montant **TTC** de **GNF 119.548.914.399** avec un délai d'exécution d'un an et sur financement BND a été passé en Gré à Gré sans autorisation des autorités compétentes.

B - ASPECT FISCAL

Ce marché n'ayant pas connu de début d'exécution aucun impôt n'a été payé.

C - ASPECT TECHNIQUE

Sans objet. Le marché n'est pas exécuté.

La mission recommande la résiliation pure et simple et le lancement d'un nouvel Avis d'Appel d'Offre.

IV - CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DES AUDITEURS :

En plus des constatations faites sur les aspects juridique, administratif, financier, comptable et technique du système de passation et d'exécution des marchés, toutes les équipes des auditeurs ont relevé et dénoncé à juste titre, le non respect des textes réglementaires relatifs à la fiscalité des marchés publics. En effet, il est aujourd'hui très répandu de constater une mauvaise application ou interprétation des dispositions fiscales contenues dans les différents contrats de marchés. Ce manquement aux règles et principes qui gouvernent la gestion des finances de l'Etat a entraîné des manques à gagner importants pour le Trésor Public sur l'ensemble des 24 marchés audités et les résultats se présentent comme suit :

- Des impôts et taxes non versés au Trésor Public pour :
27.091.773.134 GNF.
- Des paiements effectués à des fournisseurs sans service fait pour
1.856.518.000 GNF (à rembourser)
- Six (6) contrats de marchés à résilier pour un montant de
914.400.968.008 GNF ;
- Cinq (5) marchés à renégocier pour un montant de plus de **1.004 milliards de GNF.**

En guise de conclusion l'on peut estimer les montants compromis à la somme de **28.884.289.034 GNF** que l'Etat est en droit de réclamer et plus de **914 milliards GNF** de montants à dégager au titre des marchés à résilier.

Entre autres éléments d'appréciation, les auditeurs recommandent :

- Le renforcement des capacités institutionnelles des Divisions des Affaires Financières des Départements Ministériels et des Etablissements Publics par la création d'une Cellule chargée de la passation des marchés ;
- L'implication des Contrôleurs Financiers au processus de mise en œuvre des marchés publics dans les Départements Ministériels et des Etablissements Publics ;
- La mise à jour et la publication périodique de la mercuriale des prix et que celle-ci fasse désormais l'objet d'insertion obligatoire dans les dossiers d'Appel d'Offres et les soumissions des candidats aux marchés publics.

Par ailleurs, concernant certains marchés de travaux partiellement exécutés mais bloqués à ce jour pour plusieurs autres raisons, les missions recommandent également **leur renégociation et au besoin le lancement d'un nouvel Appel d'Offres pour l'achèvement desdits travaux.**

Conakry, le Février 2012

Le Rapporteur

Le Président

Nourdine BALDE

Késséry ZOUMANIGUI